

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rapport de la Cour des comptes

Une formation pratique de qualité pour les futurs enseignants de l'école obligatoire

Le Département de la formation de la jeunesse et de la Culture (DFJC) et La Haute école pédagogique du Canton de Vaud (HEP Vaud) ont pris acte des conclusions de l'audit de la Cour des comptes sur les stages des futures enseignantes et enseignants à l'école obligatoire. Le rapport formule quinze recommandations à l'intention de la HEP Vaud dont une impliquant également la Direction générale de l'enseignement supérieur; quatre autres propositions d'amélioration concernent la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO). Le DFJC et la haute école se réjouissent de constater que les points soulignés vont pour la plupart dans le sens de pistes d'amélioration en cours d'élaboration ou de déploiement.

La Cour des comptes a publié aujourd'hui son [rapport n° 76](#) ("Stages des futures enseignantes et enseignants à l'école obligatoire").

La HEP responsable de la formation et des titres délivrés

Faisant siennes les recommandations de l'autorité indépendante, sous réserve d'une adaptation fine, la HEP Vaud salue cet audit qui relève qu'elle « forme bien les futurs enseignantes et enseignants » et qu'elle a « développé des processus de qualité pour la formation pratique et poursuit ses démarches d'amélioration continue ». La haute école considère que ces recommandations représentent un puissant levier de perfectionnement du dispositif qui s'inscrit dans la continuité des actions déjà mises en œuvre dans le cadre de son plan stratégique 2017-2022. Pour répondre de manière active aux 15 recommandations de la Cour, la HEP Vaud mettra en place dès la rentrée d'automne 2022 une série de mesures permettant de mieux accompagner et encadrer ses stagiaires. Des postes seront créés afin de répondre au plus près possible des points d'amélioration listés dans le rapport.

La DGEO et les établissements partenaires de formation

Le constat de qualité de la formation dressé par ce rapport satisfait également le DFJC,

car la qualité de l'enseignement dispensé par les enseignantes et les enseignants du canton est au cœur de ses préoccupations. De manière générale, les recommandations formulées par la Cour des comptes sur les stages des futurs enseignantes et enseignants correspondent aux axes de développement définis par la DGEO et confirment la direction prise sur l'évolution de ces pratiques.

Sur la question de la gouvernance, il est impératif de maintenir l'axe de responsabilité de la DGEO en tant qu'employeur et celui de la HEP Vaud en tant que formateur, afin de garantir une complète transparence des décisions qui devront être portées. Ces rôles seront à nouveau clarifiés à brève échéance.

Concernant l'adéquation entre l'offre et les besoins, offrir un stage à chaque étudiante et étudiant est une priorité tant pour la HEP Vaud que pour la DGEO. Comme le reconnaît le rapport, cette exigence répond à un nombre de variables importantes et complexes. Afin de valoriser la disponibilité de certaines praticiennes formatrices et de certains praticiens formateurs, différentes activités essentielles au bon fonctionnement des établissements doivent leur être actuellement confiées. De plus, depuis la rentrée 2020, la DGEO et la HEP Vaud collaborent activement à la définition d'un dispositif de tutorat visant à favoriser l'accompagnement des nouvelles enseignantes et des nouveaux enseignants. Répondant avant l'heure à la recommandation de la Cour des comptes, un projet pilote a été mis sur pied et un CAS tutorat a été développé. Ce dispositif, qui mobilisera l'essentiel des formatrices et formateurs disponibles, sera déployé à la rentrée prochaine dans une phase pilote. En outre, la DGEO s'engage à renforcer son monitoring de l'occupation des praticiennes formatrices et de praticiens formateurs, en vertu de la bonne application de la Décision n°159. Enfin, le DFJC accepte la recommandation sur l'évaluation de l'impact des stages sur les élèves.

En conclusion, le DFJC constate que l'essentiel des quatre recommandations destinées à la DGEO rejoignent des évolutions d'ores et déjà en cours ou en discussion entre la DGEO et la HEP Vaud. Si les remarques formulées confirment la stratégie en cours, il s'engage à ce que ces quatre recommandations soient rapidement suivies d'effets.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 juin 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Thierry Dias, recteur de la HEP Vaud

DFJC, Chantal Ostorero, directrice générale, Direction générale de l'enseignement supérieur

DFJC, Carlos Vazquez, directeur général adjoint, Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée, [carlos.vazquez\(at\)vd.ch](mailto:carlos.vazquez(at)vd.ch)